Censure pédagogique

Nous pensions vivre dans un État de droit. Nous pensions que la liberté de penser, la liberté d'expression et la liberté de la presse étaient acquises et qu'elles pouvaient s'exercer à tout moment.

Nous avions constaté par ailleurs que les principaux médias, télévisés notamment, avaient sur l'éducation un parti pris largement favorable aux orientations gouvernementales. Nous mettions cela sur le compte des orientations politiques des personnes composant les rédactions. (Le paroxysme est atteint avec les journaux télévisés de TF1 et France 2).

Une autre explication, tenant plutôt de la censure, vient de nous apparaître :

Depuis, quelques temps, le travail pédagogique de notre école, s'il n'est pas dans la droite ligne des recommandations officielles, est reconnu pour sa qualité, son innovation et son efficacité. Un de nos projets, "les petits livres à l'école", a reçu "Le prix de l'innovation éducative", décerné par la Ligue de l'enseignement. (http://petitslivres.free.fr)

Des journalistes ont commencé à s'intéresser à notre travail, puis, d'autres, par le bouche à oreille, ou par l'intermédiaire de Philippe Meirieu qui cite régulièrement notre école. France 5 est notamment venu filmer en mai 2008 dans le cadre d'un documentaire, puis a prévu un autre reportage pour l'émission "Les maternelles" au mois de septembre 2008. Puis, vint ce coup de fil pour un reportage en urgence pour le 20 heures de France 2, concernant l'annonce du ministre sur les médailles. La rédaction voulait montrer des écoles ayant une autre conception des récompenses.

La journaliste s'est adressée à l'Inspecteur d'Académie afin d'obtenir l'autorisation de filmer dans l'école... Autorisation refusée. Motif ? Les pratiques pédagogiques de cette école ne sont pas dans la ligne officielle. Dans le même temps, le reportage des maternelles, prévu depuis trois mois, et devant être tourné la semaine suivante, est interdit lui aussi. (L'autorisation ne sera finalement rétablie qu'après la menace de démission d'un enseignant).

Si l'on peut comprendre que l'institution donne son accord pour que des journalistes rentrent dans des écoles, comment les citoyens peuvent-ils être informés des pratiques, ou des pensées alternatives aux conceptions au pouvoir ? Faut-il interdire toute information sur les désaccords au sein des institutions publiques ? La liberté pédagogique affirmée dans les nouveaux programmes n'est qu'un leurre, elle n'existe plus, pas plus que le droit d'informer des personnes pensent différemment.

Le journal télévisé est la voix de son maître, la censure y est chaque jour présente, et nous ne serions pas surpris d'entendre prochainement dans les couloirs de notre école le bruit des bottes.